

NEWS LETTER

FNAAS

MAI 2024

” LE MOT DE LA PRESIDENTE

Après quelques mois d'incertitude, la FNAAS reprend son engagement et ses missions qui lui tiennent tant à coeur, depuis de nombreuses années, dans le but de défendre notre profession si peu reconnue et pourtant indispensable à la prise en soins de nos aînés, des personnes malades ou en situation de faiblesse.

L'ensemble des membres du bureau se joint à moi pour vous signifier notre volonté de faire évoluer la profession en ce sens. Cependant, sans votre soutien nos actions ne peuvent aboutir. Alors merci à vous de nous soutenir et de faire connaître la fédération autour de vous..

S.CROZAT

QUI SOMMES NOUS ?

SOPHIE CAZIN
TRESORIERE

**STEPHANIE
CROZAT**
PRESIDENTE

CHRISTINE FORET
RESPONSABLE
COMMUNICATION

ARLETTE SCHUHLER
SECRETAIRE

DENIS FISCHER
VICE-PRESIDENT

ELODIE PIEL
GESTIONNAIRE RESEAUX
SOCIAUX

JEAN-FRANCOIS PECQUET
ADJOINT A LA COMMUNICATION

PATRICE CHICHERIE
TRESORIER ADJOINT



l'actu

fnaas

Fédération nationale des associations d'aides soignants



- **OCTOBRE 2023:**
 - **rencontre** avec Me B LLORENS directrice de NICEO event organisme de formation partenaire
 - **réunion** en visio avec Mr Martinez révision du partenariat MNH

NOVEMBRE 2023

ordre du jour: Avenir FNAAS

DECEMBRE 2023

FEVRIER 2024

- **AG Extraordinaire:** signature du partenariat avec NICEO
- **réunion** de bureau à Paris

MARS 2024

- **Conseil D'administration:** validation du partenariat avec AIAS protection juridique
- **Assemblée Générale:** Election du nouveau bureau

AVRIL

- **Audition Sénat:** Conditions des EHPAD
- **Réunion:** révision des statuts+règlement intérieur

DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

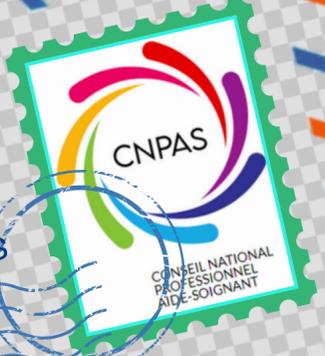
- **Participation au groupe de travail "accompagnement en fin de vie"**
- Nomination des membres aux postes de titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Scientifique Indépendante Des Professions Paramédicales à L'ANDPC
- **Réunion d'échanges inter -CNP paramédicaux en visio**

MARS 2024

- **Assemblée Générale**
- **Participation au groupe de lecture HAS: projet de guide relatif à la bientraitance et à la gestion des signaux de maltraitance en établissement de santé.**
- **Audition au sénat et à l'assemblée nationale:** dans le cadre du projet de loi sur l'accompagnement en fin de vie.

MAI 2024

- **Article dans top santé:** "Uberisation des soins: quel avenir pour les aides-soignants"



CNPAS
CONSEIL NATIONAL
PROFESSIONNEL
AIDE-SOIGNANT

l'actu des ASSOS

janvier: mise en place news letter, site FACEBOOK(189 membres)

avril: reportageTV sur 7 sur AS

juin: AG+repas

Organisation journée PICTONNE DU 14 NOV

“Epuisement professionnel”

pouvant être demandée à la formation professionnelle

développement communication

ADASPC

ASSO POITOU-CHARENTES

15 mars : Assemblée Générale

intervention dans les IFAS

Appel aux adhérents pour renforcer l'équipe pour pouvoir organiser des activités

ASSO JURA

Le 28 fevrier : AG

Le 15 avril: réunion mise en place projets, news-letter

le 15 avril: mise en place soirée restaurant AS, relance IFAS

Le 6 mai organisation sortie marche/pique-nique

ASA
ASSO AQUITAINE

Janvier

Assemblée Générale **accueil des nouveaux membres** et certains **adhérents** de la Bretagne Nord suite à la dissolution de l'association

ASSO
BRETAGNE

le petit "plus"

SYNTHESE DES AUDITIONS DU CNPAS AU SENAT ET A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie, le CNPAS a été sollicité, tout d'abord pour une audition au sénat le 22 avril à 11H, suivie d'une audition à l'Assemblée Nationale le 23 avril à 18H30.

AU SENAT:

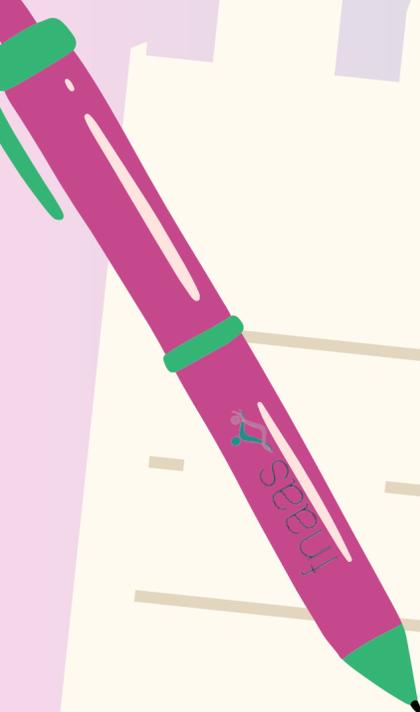
Après une présentation du CNPAS, sa présidente Carole Gauvrit accompagnée de mesdames Schuhler et Poulpaut a fait part aux auditeurs, dont la sénatrice Anne Souyris, de la qualité du document relatif au projet de loi, tel qu'il est présenté.

Cependant, elle a relevé que le ratio soignant-soigné n'était pas en adéquation avec les besoins du terrain et précise que les soins palliatifs sont également dispensés dans une majorité de services hospitaliers autres que les unités spécialisées.

Par ailleurs, le CNPAS regrette que les instances gouvernementales n'accordent pas le statut libéral aux aides-soignants, ce qui leur permettrait d'accompagner les patients en fin de vie à domicile.

Autre sujet qui a été abordé: les directives anticipées trop souvent méconnues des patients, des personnes âgées et des familles.

Après une série de questions-réponses sur des sujets divers l'audition s'est achevée à 12h.



A L'ASSEMBLEE NATIONALE:

Denis Fischer et Arlette Schuhler, membres du bureau du CNPAS se sont rendus à cette audition. Entourés entre-autres du Docteur Francis Abramovici, membre du collège de Médecine Générale, du Docteur Valérie Mesnage, neurologue et du Pr Pierre-François Perrigault, membre de la SFAR, nous étions face à une trentaine de député(e)s. Après les présentations d'usage, un représentant de chaque organisme a eu quelques minutes pour faire part à l'Assemblée de ses observations après avoir pris connaissance en amont du document de 206 pages relatif au projet de loi sur la fin de vie.

Les médecins (cités plus haut) ont abordé plusieurs sujets s'y rapportant, entre-autres:

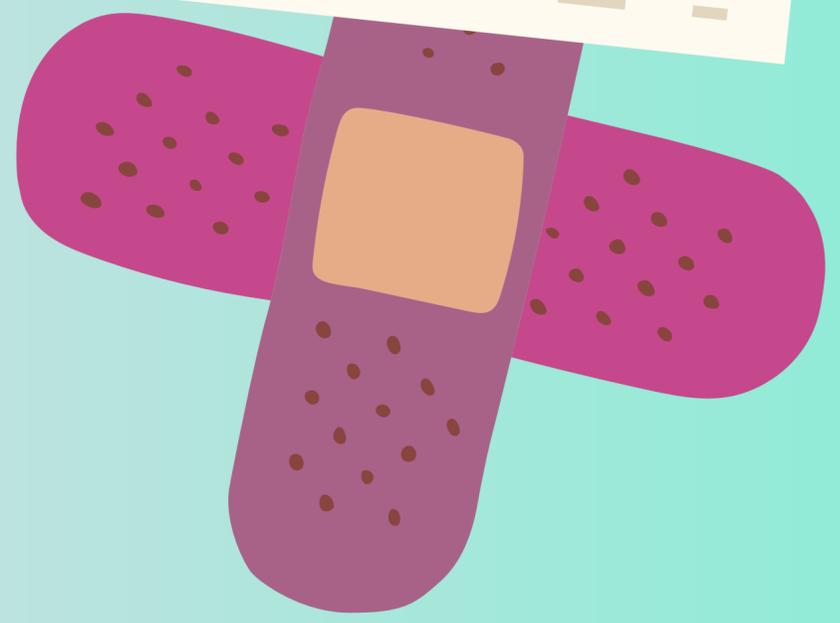
- la douleur, les traitements, la sédation, l'administration d'un produit létal
- l'aide à mourir dans les pays limitrophes
- les directives anticipées
- la fin de vie dans sa vision médicale

Concernant l'accompagnement des patients en fin de vie, Denis a insisté sur le fait que ce sont les aides-soignants qui sont le plus près du patient, de la personne âgée ou handicapée mais trop souvent les soignants manquent de formations pour assurer une prise en soins de qualité et adaptée à chaque personne. Les soins techniques et la prise en charge de la douleur sont indispensables, mais l'accompagnement ne se résume pas à cela, et pour que celui-ci soit de qualité, il faut impérativement augmenter le ratio soignant/soigné, Il précise que, bien accompagné, le patient qui avait demandé l'aide à mourir revient souvent sur sa décision.

Comme au Sénat, Denis a rappelé que le statut de libéral des aides-soignants leur permettrait d'accompagner les personnes en fin de vie, qui ont émis le souhait de mourir à domicile.

Après deux heures d'échanges avec l'Assemblée, l'audition a pris fin à 20H50.

ARLETTE SCHUHLER





Du 16 au 17 mai - Faculté de droit - Amphithéâtre Jean-Moulin
Montpellier

6ième journée des consultations dédiées au handicap

Du 21 au 23 mai - Paris expo-Porte de
Versailles-Paris
Santexpo

Du 29 au 30 mai - palais du futuroscope -
Chasseneuil-du-poitou
**L'autisme au quotidien, comprendre et agir
pour le progrès et le bien-être de chacun**

Protection juridique:

www.aias.fr

Nicéo Event:

www.niceoevent.com

